

## Règlement section Jogging

### Chaque adhérent doit :

1. Remplir son bulletin d'inscription à la section (Format pro-timing / site CE ).
2. Fournir son certificat médical valide à la date de la course avec la mention "pratique de la course à pied en compétition" à chaque inscription aux courses.
3. Choisir la course de son choix. (flyers disponibles sur internet ou le site du CE)  
**<http://www.cesealedair.com/jogging.ws>**
4. Effectuer le règlement aux courses suivant la règle: 50/50 => (50% à la charge de l'adhérent / 50% subvention CE) ceci à partir de 4€.  
En dessous de la somme de 4€ le prix sera dû dans sa totalité par le coureur.

Les points 2 à 4 devront être réalisés à chaque engagement de course. Vous devrez déposer au CE votre dossier avant la date limite d'inscription.

Pour chaque course un dossier d'activité doit être ouvert pour la gestion comptable du budget. La section participe aux subventions des courses à connotations running (triathlon, canicross, run and bike, marche nordique.....)

Chaque fin de mois une clôture comptable sera faite. Dans le cas où nous n'auriez pas procédé au règlement d'une course, vous ne pourrez pas prétendre aux inscriptions suivantes.

Aucune inscription ne sera faite via le CE après la date limite d'inscription. Vous avez toujours la possibilité de vous inscrire par vous-même, mais sans participation du CE.

Pour ceux qui souhaitent courir pour le plaisir d'être en groupe, deux rendez-vous hebdomadaires existent. Le mardi & le Jeudi midi. Rendez-vous au parking GPA à 12h00 précises. Les douches sous le bloc social sont à votre disposition.

Le Bureau